

DECISION DU BUREAU

Séance du 17 septembre 2020

N°17-2020

Objet: Maîtrise d'œuvre pour les travaux de reprise de la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon

Le Bureau de la Communauté de Communes Cœur de Savoie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°32-2020, en date du 16 juillet 2020, portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Bureau et notamment son point n°4 : de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- dans la limite de 1 000.000 € HT pour les marchés de travaux ;
- d'un montant inférieur à un seuil défini par décret pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales (pour information : au 1^{er} janvier 2020 : 214 000 € HT);

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019, et notamment son article L.2123-1 relatif aux marchés passés en procédure adaptée,

Vu l'offre de la société BARON Ingénierie,

Considérant la nécessité d'une prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon,

DECIDE

Article 1 : de confier la prestation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux sur la déchèterie de Chamoux-sur-Gelon à la société suivante :

BARON Ingénierie
Actipôle 4
242, rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC

Article 2 : Le forfait de rémunération s'élève à 7 000,00 € HT.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente à signer le contrat avec la société BARON Ingénierie, comme énoncé ci-dessus.

Article 4 : Le Directeur de la Communauté de Communes Cœur de Savoie et le Percepteur, Receveur Intercommunal, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Savoie.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

Fait à Montmélián, le 18 septembre 2020

La Présidente,


Béatrice SANTS